

Le vingt sixiesme jour de novembre
au d'ay a esté celebré la sacrement
de mariage entre ^{le} sieur de
La part de s^r Gillain d'aujour

Attesté par nous & nos confreres de cette paroissee
L. d. trespas assisté de ses pères &
autres parochiens en l'eglise parochiale
de s^r pères est. et tunc Guyon
curé de s^r pères Jean Guyon aussy p^rcuré
ambien parochiens qui ont parachevé l'union
de s^r pères
Chapelle de s^r pères
de s^r pères
de s^r pères
de s^r pères
de s^r pères